



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.22.071
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°3 du marché 2021-008 lot n°2
relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle
Guy Durand de la ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2021-008 lot n°2 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand à Ingré dont le titulaire est la société SARL MENUISERIE GILBERT, 30 boulevard de la Salle, 45800 SAINT JEAN DE BRAYE.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Guy Durand, il est nécessaire de rajouter cinq stores occultants (dont 4 par manœuvre manuelle et 1 par manœuvre électrique)

Ce rajout induit une plus-value de 5 067,00 € HT, soit 6 080,40 € TTC.

Le montant initial du marché était de : 94 223,10 € HT, soit 113 067,72€ TTC.

Le montant après la plus-value suite à la modification en cours d'exécution n°1 était de 94 505,10 € HT, soit 113 406,12 € TTC.

Le montant après la moins-value suite à la modification en cours d'exécution n°2 était de 84 218,10 € HT, soit 101 061,72 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de : 89 285,10 € HT, soit 107 142,12 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

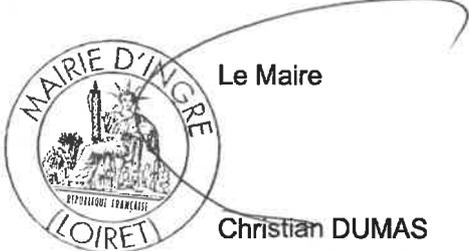
Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **25 JUIL. 2022**


Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **25 JUIL. 2022**

Publié ou notifié-le : **25 JUIL. 2022**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_071
Date de la décision :	2022-07-25 00:00:00+02
Objet :	Modification en cours d'exécution n°3 du marché 2021-008 lot n°2 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand de la ville d'Ingré
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220725-DC_22_071-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220725-DC_22_071-AR-1-1_0.xml	text/xml	980
Nom original :		
DC.22.071 - MECE 3 MENUISERIE GILBERT.pdf	application/pdf	222405
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220725-DC_22_071-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	222405

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 juillet 2022 à 16h48min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 juillet 2022 à 16h48min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 juillet 2022 à 16h48min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 juillet 2022 à 17h03min40s	Reçu par le MI le 2022-07-25